



Personnes en situation de handicap  
et proches aidants,  
**le Dossier unique**  
**de demande d'admission**  
facilite vos démarches de recherche  
d'établissements ou de services médico-sociaux

VOTRE  
LOGO ICI

VOTRE  
LOGO ICI

VOTRE  
LOGO ICI

**service public  
de l'autonomie**

# Tout savoir sur le dossier unique de demande d'admission (DUA)

## Qu'est-ce que c'est ?

Le dossier unique de demande d'admission (DUA) est un formulaire en ligne qui permet d'envoyer une demande d'entrée en établissements ou d'accompagnement en services médico-sociaux pour les personnes en situation de handicap.

Vous disposez d'une notification d'orientation en établissement ou service médico-social transmise par la maison départementale des personnes handicapées (MDPH). Vous pouvez compléter ce formulaire unique de demande en ligne à envoyer à tous les établissements ou services que vous souhaitez, en un clic.

## Qui doit le remplir ?

La personne en situation de handicap, sa famille ou son représentant légal remplit le dossier unique d'admission depuis la plateforme [ViaTrajectoire](https://www.viatrajectoire.fr).

Il est possible de se faire aider dans la démarche par un accompagnant professionnel (assistant(e) social(e), services publics de proximité...).



## Comment le remplir ?

Pour créer et compléter son dossier, rendez-vous sur le site internet [usager.viatrajectoire.fr](https://usager.viatrajectoire.fr) et munissez-vous de votre décision d'orientation, fournie par la MDPH/MDA où vous trouverez vos codes d'accès.

[Un guide d'aide au remplissage](#) est disponible directement sur la plateforme [ViaTrajectoire](https://www.viatrajectoire.fr).

## À qui est-il envoyé ?

Le dossier unique de demande d'admission est transmis directement en ligne, depuis la plateforme [ViaTrajectoire](https://www.viatrajectoire.fr), aux établissements ou services médico-sociaux que vous avez sélectionnés selon vos critères de recherche depuis l'annuaire national et dans le respect de votre décision d'orientation MDPH.

# De la décision d'orientation MDPH au DUA

Vous avez reçu votre décision d'orientation adressée par la MDPH, rendez-vous sur la plateforme ViaTrajectoire pour la suite de vos démarches

ViaTrajectoire.fr est un service public, gratuit et sécurisé.

Il est accessible aux personnes que vous désignez ou qui agissent en votre nom.

Il permet de :

- consulter l'annuaire des établissements et services médico-sociaux,
- déposer un dossier pour plusieurs demandes d'admissions,
- suivre vos démarches en temps réel.

1

**RÉCEPTION DE LA DÉCISION D'ORIENTATION MDPH**  
Connexion à un espace personnel ViaTrajectoire

2

**DOSSIER UNIQUE DE DEMANDE D'ADMISSION**  
Complétion en ligne depuis un ordinateur

Un seul dossier à remplir pour plusieurs établissements ou services

3

**ACCÈS À L'ANNUAIRE D'ADMISSION**  
Une liste de structures est proposée en conformité avec l'orientation émise par la MDPH

4

**SUIVI DES DEMANDES D'ADMISSION**  
Possibilité de consulter et d'être informé de l'état d'avancement des demandes d'admission à partir de l'espace personnel

5

**ACTUALISATION**  
Si la situation évolue, le dossier peut être actualisé en temps réel

## En résumé

- Le dossier unique de demande d'admission sert à solliciter une admission dans un établissement ou un service médico-social qui étudie votre candidature, mais ne constitue pas une admission effective.
- Un seul dossier est à compléter et peut être mis à jour à tout moment.
- Ce dossier unique peut être adressé simultanément à plusieurs établissements ou services médico-sociaux en quelques clics, sans frontière entre les départements et les régions.

## À savoir

Le DUA se déploie progressivement en 2025 dans tous les départements.

Si vous résidez dans un département où le service n'est pas encore disponible, l'envoi de la demande d'admission devra continuer à se faire en format papier.

### Besoin d'aide ?

**0 801 110 110 110** Service & appel gratuits

Vos informations ici

LOGOS

LOGOS

LOGOS